



COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Séance du 19 novembre 2021

Membres en exercice :

11

Présents : 9

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de la convocation: 23/11/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-neuf novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : Michel SABATIER, Nicolas CONNORD, Delphine BIJARD, Marc VALLVE, Amandine RAUZY, Jean-Barthélémy MARIS, Paul PERILHOU, Jacques RIVIÈRE, Eveline AUTHIÉ

Représentés:

Excusés: André FUSILLO

Absents: Dominique DUMONS

Secrétaire de séance: Amandine RAUZY

Objet: CONVENTION DE DENEIGEMENT

Délibération n°: DE_2021_039

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'une convention avait été établie avec Monsieur Déon CARTWRIGHT, "SERVICE FORESTIER PYRENEEN", afin qu'il apporte son concours pour déneiger la voirie communale.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que Monsieur Déon CARTWRIGHT, souhaite participer à cette activité de déneigement communal avec son propre matériel cet hiver, dans les mêmes conditions et tarifée sur la base du devis N°289.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

DE SE PRONONCER favorablement à la participation du déneigement de la voirie par Monsieur Déon CARTWRIGHT

DIT qu'une convention sera signée prochainement entre Monsieur Déon CARTWRIGHT et la commune de Roquefixade

DIT que la rémunération du déneigement se fera sur la base du devis N°289.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire, Michel SABATIER



RF Pamiers
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/11/2021 009-210902490-20211119-DE_2021_039-DE